

Séance extraordinaire du 16 octobre 2019

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce seizième jour d'octobre deux mille dix-neuf (16-10-2019) à 19 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Gaëtan Léveillé, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi de contrat - Alide Bergeron et fils Itée - Réfection de la côte du rang des Grès
3. Période de questions
4. Clôture de la séance

2019-10-279

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 16 octobre 2019

2. Octroi de contrat - Alide Bergeron et fils Ltée - Réfection de la côte du rang des Grès

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la côte des Grès à la suite de la crue des eaux du printemps 2019;

CONSIDÉRANT qu'une partie du coût des travaux sera couverte par une aide financière du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissionnaires ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Alide Bergeron et fils Ltée	148 149,00 \$
Sintra inc.	164 932,50 \$
Maskimo Construction inc.	167 555,80 \$
J.P. Doyon Ltée	168 980,40 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	192 405,80 \$
Excent Environnement inc.	203 374,32 \$

2019-10-280

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réfection de la côte du rang des Grès à Alide Bergeron et fils Ltée, au montant de 148 149,00 \$, avant taxes. Aux fins de couvrir la dépense, le conseil s'appropriera la subvention du ministère de la Sécurité publique et pour compléter, affectera le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Période de questions

Début : 19 h 06;
Fin : 19 h 06 (pas de question).

4. Clôture de la séance

2019-10-281

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 19 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.